

Le sport fait sa loi !



Au moment de rédiger l'éditorial de ce cinquième numéro, je constate que le mouvement se meut dans des sables mouvants. C'est lourdingue, mais c'est vrai. Au niveau fédéral et cantonal, tout est en train de bouger pour que nous bougions plus et mieux.

La nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique et ses ordonnances d'application viennent d'être adoptées et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2012. Elles prévoient entre autres de remplacer le sport des aînés par un programme de développement du sport des adultes, d'intégrer pleinement les enfants de 5 à 10 ans dans Jeunesse+Sport, de revoir le fonctionnement de ce programme pour le simplifier et en modifier le financement, de définir les critères de subventionnement des infrastructures sportives d'importance nationale (CISIN) et les directives relatives à l'enseignement de

l'éducation physique dans les écoles. A ce sujet, la loi introduit un monitoring de la formation et de la qualité de l'enseignement.

Nouvelle loi vaudoise

Au niveau cantonal aussi, le sport est en révision. La Fondation « Fonds du sport vaudois », qui redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels dévolus au sport, vient de revoir ses critères d'attribution de soutien financier aux associations sportives cantonales, aux clubs de l'élite en sport collectif et aux titulaires d'une carte Swiss Olympic or, argent, bronze ou élite en sport individuel (voir articles en page 2).

Le Conseil d'Etat vaudois, pour sa part, présente cet été au Grand Conseil une nouvelle loi cantonale sur l'éducation physique et le sport qui devra déboucher sur un règlement d'application. Ce projet propose des dispositions de soutien aux fédérations, congrès et manifestations sportives internationales, un subventionnement à la construction d'infrastructures sportives au minimum cantonales

et aux piscines couvertes dès 25 mètres. Elle cadre aussi l'intervention de l'Etat dans le domaine du soutien apporté au sport associatif comme au développement des activités sportives au sein de la population, particulièrement au bénéfice des familles, des aînés et des personnes en situation de handicap. Le débat parlementaire pourrait avoir lieu à la fin de l'automne.

Le sport vaudois « promu »

Enfin - et ce n'est pas que cosmétique - le Conseil d'Etat a décidé de rebaptiser le « Département de l'Economie » (DEC) en « Département de l'Economie et du Sport » (DECS). C'est conforme à ce qui se fait dans de nombreux cantons et logiques si l'on tient compte de l'importante visibilité de la politique sportive en terre vaudoise, notamment grâce à la présence des fédérations et manifestations sportives internationales.

Ainsi, à tous les niveaux, le sport fait sa mue. Et c'est plutôt bon signe, car la mue signifie le plus souvent le passage de l'âge adolescent à celui d'adulte. Les chiffres présentant le sport suisse en page 4 de cette publication finissent de démontrer que l'adolescent a beaucoup grandi !

Le chef du service EPS
Nicolas Imhof
nicolas.imhof@vd.ch

Besoin d'un véhicule pour votre club ou association ?

Louez le bus du SEPS !

Vous avez besoin d'un mini-bus pour emmener votre club ou une équipe disputer une compétition ? Grâce au Fonds du sport, le SEPS peut vous en louer un à des conditions particulièrement intéressantes:

- CHF 140.- / jour pour une durée de 1 à 2 jours
- CHF 110.- / jour pour une durée de 3 à 5 jours
- CHF 100.- / jour dès 6 jours
- CHF 200.- pour un week-end de deux jours
- CHF 250.- pour trois jours dont un week-end

☀️ **Comprenant 14 places (chauffeur compris), ce bus est très demandé. Songez à le réserver suffisamment tôt à l'aide du formulaire que vous trouverez sur :**
www.fondsdusportvaudois.ch/bus

Renseignements au 021 316 39 36



Dans ce numéro...

La Fondation « Fonds du sport vaudois » soutient les clubs.....	2
Aide financière pour les sportifs d'élite.....	2
Nouvelle loi fédérale Modifications à J+S.....	3
Cool & Clean Le rôle de l'entraîneur.....	3
Le Contrôle de sécurité aquatique (CSA)	4
Les Manifestations sportives internationales	4

Parmi les dix « parts » du Fonds du sport vaudois, certaines concernent directement ou indirectement les clubs, à savoir :

1. **Camps sportifs et sport scolaire** : le Fonds du sport vaudois soutient financièrement les camps sportifs scolaires ou de clubs qui répondent à certaines conditions. Cette part permet aussi de soutenir l'achat par les écoles de matériel pour l'initiation à des activités sportives spécifiques.
Bénéficiaires : écoles, clubs, associations sportives.
2. **Achat de matériel sportif** : un pourcentage est attribué sur tout achat de matériel sportif par les clubs.
Bénéficiaires : clubs.
3. **Manifestations sportives** : le Fonds du sport vaudois soutient financièrement toutes les manifestations sportives organisées sur sol vaudois, à but non lucratif et qui concernent un sport reconnu par Swiss Olympic.
Bénéficiaires : tous les organisateurs (clubs, communes, associations cantonales, etc.)

4. **Clubs de l'élite en sport collectif** : une vingtaine de clubs vaudois qui évoluent en LNA, LNB, voire LNC ou 1^{ère} ligue dans un sport collectif se partagent annuellement la somme de CHF 900'000.-, répartis selon une grille multicritère établie par le Conseil de Fondation « Fonds du sport vaudois ».
Bénéficiaires : les clubs de l'élite en sport collectif.
5. **Soutien à l'exploitation des centres sportifs** : tous les clubs ou écoles qui utilisent les centres sportifs reconnus par le Fonds du sport vaudois (actuellement : Leysin et la Vallée de Joux) ont un rabais de 20% sur les tarifs pratiqués.
Bénéficiaires : écoles, clubs et associations cantonales.
6. **Soutien aux sportifs ou équipes vaudois participant aux championnats d'Europe ou du Monde en catégorie élite et junior** : un barème des soutiens est appliqué en fonction du nombre d'athlètes envoyés (équipe) et de la zone de compétition (Europe ou hors Europe).
Bénéficiaires : équipes et sportifs d'élite ou juniors.

Aide financière augmentée pour vos sportifs d'élite

Plus de 80 Vaudois se partageront CHF 300'000.- par an

En 2004, le Canton de Vaud faisait office de précurseur en Suisse en créant des bourses de soutien financier à ses sportifs d'élite en sport individuel. Près de CHF 130'000.- étaient distribués à 18 championnes et champions. Responsable depuis 2011 de ce type d'aide, la Fondation « Fonds du sport vaudois » vient d'adapter ses critères et montants d'attribution. Dès 2012, ce sont ainsi 81 sportifs vaudois en sport individuel qui toucheront des bourses renouvelables selon les critères suivants :

- sportives et sportifs en sport individuel (inchangé)
- habitant le canton de Vaud depuis au moins 3 ans et affiliés à un club vaudois (inchangé)
- besoin financier du sportif avéré (inchangé)
- carte Or : CHF 10'000.- / an
- carte Argent : CHF 8'000.- / an
- carte Bronze : CHF 6'000.- / an

Ces aides sont valables tant que le récipiendaire reste en possession d'une carte Swiss Olympic.

- carte Elite : CHF 3'000.- / an, attribués au maximum durant 3 ans.

Ces dispositions sont valables pour l'entier de la législature 2012 - 2017, sauf augmentation importante du nombre de cartes Swiss Olympic ou diminution significative des revenus de la Fondation.

La remise de ces bourses donnera lieu à une petite cérémonie annuelle, qui sera organisée pour la première fois mardi 4 septembre 2012. La liste des bénéficiaires 2012 est disponible sur le site

www.fondsdu sport vaudois.ch

Associations cantonales et clubs sportifs de l'élite

Nouvelles modalités de soutien financier

Pour des raisons d'évolution des structures sportives, des besoins financiers et pour simplifier un travail administratif rendu démesuré par la complexité des critères établis, la Fondation « Fonds du sport vaudois » a décidé de revoir ses critères d'attribution dans deux catégories :

a) Associations cantonales

Désormais, le montant du soutien financier annuel sera déterminé en fonction :

- 1) du nombre de membres annoncés à la fédération nationale ;
- 2) du montant des subsides Jeunesse+Sport touchés durant l'année par l'association cantonale et ses clubs affiliés ;
- 3) du montant des charges des derniers comptes d'exploitation.

Les chiffres nécessaires seront demandés aux associations durant l'été et le montant du subside sera dévoilé lors de la réunion annuelle des associations cantonales jeudi 8 novembre. Comme d'habitude, les 47 associations cantonales se partageront 1,4 million de francs pour l'année 2013.

b) Clubs de l'élite en sport collectif

Le subside 2012 / 2013 sera calculé sur la base suivante :

- 1) La ligue dans laquelle évolue la première équipe du club ;
- 2) Le nombre et le niveau des équipes juniors ;
- 3) Le montant des charges des derniers comptes d'exploitation.

Les clubs de LNA seront soutenus si le

sport concerné compte au minimum quatre ligues en Suisse ; les clubs de LNB seront soutenus dès l'existence de cinq ligues et ceux de LNC (ou 1^{ère} ligue) dès l'existence de 8 ligues. 25 à 30 clubs devraient se partager CHF 900'000.- pour la prochaine saison.

Pour cette part comme pour celle des associations cantonales, une pondération sera opérée, consistant à reprendre une partie du subside aux bénéficiaires qui couvriraient une trop grande part de leurs charges avec l'aide du Fonds du sport, pour la reverser à celles et ceux dont une petite part des charges seulement serait couverte par le soutien financier.



La nouvelle loi sur l'encouragement du sport entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2012. Sa mise en application va avoir des conséquences importantes sur le programme Jeunesse+Sport. Voici quelques exemples annoncés par la direction J+S :

1. Finances

- A compter du 1^{er} octobre 2012, un nouveau système d'indemnisation des cours et des camps sera mis en place : le système actuel sera abandonné au profit d'un modèle comprenant une subvention de base et une indemnisation en fonction des heures-participants effectuées.

2. J+S Kids

- J+S Kids (5-10 ans) devient « sport des enfants » et sera inscrit dans la loi. Tout en maintenant une distinction entre les deux groupes cibles, le programme J+S s'adressera donc désormais aux « enfants » et aux « jeunes » de 5 à 20 ans.
- Les cours pour le Sport des enfants (5-10) pourront être annoncés en fonction des orientations suivantes (avec des variations sur le plan des indemnités) :

- Offres allround (sans sport principal, ancien)
- Offres polysportives (plusieurs sports, ancien)
- Offres dans un sport (entraînement varié dans un sport, nouveau)

- La planification autrefois obligatoire sera abandonnée au profit d'objectifs à cocher déterminant ainsi la spécificité du cours.
- J+S soutiendra, comme pour le sport des jeunes (10-20), les camps avec des enfants (5-10). Ils pourront aussi avoir lieu avec les nuitées à domicile.

3. Moniteurs

- A partir du 1^{er} janvier 2013, les formations continues (modules de perfectionnement) pour les groupes cibles des « enfants » (5-10) et des « jeunes » (10-20) ne seront plus reconnues pour les deux groupes ! Les personnes qui voudront exercer une activité de moniteur dans les deux groupes cibles (un groupe avec des juniors entre 8 et 12 ans par exemple) devront avoir une reconnaissance pour chaque groupe, et par conséquent suivre des modules de formation continue spécifiques.
- Le statut « suspendu » devient le

statut « caduc » : à partir de la troisième année civile suivant le dernier cours suivi, le statut des moniteurs, experts, coaches qui n'ont pas participé à un module de formation continue dans le délai imparti devient « caduc » (auparavant : suspendu). Comme aujourd'hui, les personnes dont la reconnaissance est « caduque », n'auront droit à aucune subvention s'ils prennent part à des offres sportives J+S.

4. Passage de l'ancien au nouveau système

- Pour garantir une transition la plus simple possible, les deux systèmes continueront à être utilisés en parallèle pendant quelques temps.

Les offres qui débuteront avant le 1^{er} octobre 2012 seront soumises à l'ancien système, aux anciennes bases légales et ne pourront pas durer au-delà du 31 mars 2013 ! Cette échéance a été choisie de manière à ce que la toute dernière offre lancée selon l'ancien régime dure suffisamment longtemps pour remplir les exigences minimales d'un cours saisonnier (6 mois).

Pour les cours et les camps qui débuteront après le 1^{er} octobre 2012, le nouveau système sera appliqué.

Pour les cours annuels organisés entre l'été 2012 et l'été 2013, ils seront soumis à l'ancien système jusqu'au 31 mars 2013 puis devront à nouveau être annoncés pour la deuxième partie. Il faudra donc scinder en deux parties remplissant chacune les exigences minimales pour le versement des subventions.

5. Informations

- Une lettre d'informations sera adressée de J+S Macolin à tous les moniteurs, coaches, experts, ainsi qu'aux responsables des différentes fédérations, dans laquelle toutes les modifications seront inventoriées et détaillées.
- **Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces quelques lignes à toutes les personnes de votre club qui ont un rapport de près ou de loin avec J+S.**

Responsabilité des clubs

Le rôle de l'entraîneur dans la promotion des valeurs du sport

Qu'il le veuille ou non, l'entraîneur endosse un rôle de modèle auprès des sportifs qu'il côtoie. Il doit bien sûr les faire progresser dans leur discipline de prédilection, que ce soit au niveau technique, tactique ou physique. Mais sa mission doit aussi consister à prôner un certain nombre de valeurs éducatives qu'il pourra véhiculer directement à travers la pratique et l'enseignement de son sport : l'éthique, le travail d'équipe, la santé, etc...

Le nouveau poste créé au SEPS en octobre 2011 consiste à valoriser cet aspect auprès des différents acteurs encadrant les jeunes dans le monde sportif vaudois. Les moniteur(-trice)s, entraîneurs ou dirigeants sont sensibilisés à cette thématique durant les cours de formation continue Jeunesse+Sport ou durant des assemblées générales d'associations. Ils/elles sont incité(-e)s à agir concrètement en tant que personnes relais : en effet leur contribution est essentielle pour que le sport représente un

environnement favorable pour le développement global des jeunes. Au niveau institutionnel, les liens avec les partenaires de prévention (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, CIPRET - Prévention tabagisme) ont également été resserrés, dans le but de répondre à des problématiques plus ciblées (abus, addictions). De plus, l'inscription du groupe d'entraînement au programme national « cool & clean » constitue l'engagement formel en faveur de la prévention et de la promotion de ces valeurs dans le domaine sportif.

Renseignements

Inscription au programme « cool & clean » : www.coolandclean.ch

Envie d'en savoir plus sur la thématique et les possibilités d'actions concrètes ? Contactez le responsable « cool & clean » au SEPS : 021 316 39 55 ou vincent.pecelet@vd.ch. Possibilité de séance d'information directement au sein du club.



... for the SPIRIT of SPORT



Un test intéressant aussi pour les clubs en cas d'activités nautiques

Vos équipes juniors partent en camp d'été ? Vos jeunes effectuent la dernière leçon de l'année au bord du lac ? Vous êtes le président d'un club qui pratique des activités nautiques (aviron, voile, canoë, kayak,...) ? Alors ces quelques lignes vous concernent.

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a décidé, en concertation avec les services et institutions concernés, d'adopter le « Contrôle de sécurité aquatique » (CSA) comme test préalable pour autoriser les élèves à participer à une activité nautique et ceci en remplacement du test actuel de 300m et de 15m sous l'eau. Le CSA, dont la visée est de « savoir se sauver », semble mieux adapté que le test actuel qui vise plutôt à « savoir nager ». Développé au Canada sous le nom « Swim to survive » puis adapté en

Suisse par swimsport.ch, il est soutenu par des organisations telles que le Bureau de prévention des accidents (BPA), la Société suisse de sauvetage (SSS), Jeunesse+Sport et la Fédération suisse de natation. Il vise l'acquisition de trois compétences :

- s'orienter après une chute dans l'eau
- se maintenir sur place à la surface de l'eau
- rejoindre un endroit sécurisé

Ce sont donc trois exercices que les élèves devront réaliser à la suite et sans pause en eau profonde. Le BPA a édité une brochure sur le CSA contenant une description détaillée ainsi que des exercices préparatoires. Elle peut être téléchargée sur le site www.bpa.ch (onglets « sport » puis « sports aquatiques »).

Recrutez grâce au sport scolaire facultatif !

Véritable lien entre l'école et les clubs, le sport scolaire facultatif (SSF) connaît un grand succès puisque, en 2011, 20'660 élèves y ont participé.

Durant le mois de mai 2012, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a réuni lors de deux séances les responsables du SSF des établissements scolaires vaudois. Lors de cette réunion, les différents buts du SSF ont été rappelés :

- pratiquer et découvrir de nouvelles disciplines ;
- perfectionner des connaissances sportives ;
- faciliter le choix d'une spécialisation qui peut être poursuivie dans un club ;
- préparer des compétitions scolaires par équipe.

L'enseignement de ces disciplines sportives se fait hors des horaires scolaires. Il est dispensé par des enseignants et des moniteurs de clubs. La rétribution financière, dans le cadre de la scolarité obligatoire, se fait directement par les communes. Le SEPS rembourse ensuite ces frais selon le barème fixé par le Canton de Vaud.

Cette activité étant un moyen rêvé de sensibilisation et de recrutement, votre club a tout intérêt à y prendre part ou à contacter l'établissement scolaire communal pour voir si votre sport peut être proposé dans ce cadre.

Le sport suisse en chiffres chocs

Diverses études scientifiques commanditées par l'Office fédéral du sport permettent d'appréhender sous différents angles le sport en Suisse.

Voici quelques chiffres clés :

- 20'728 clubs sportifs en Suisse (ils étaient 27'090 en 1995...)
- 1,6 millions de personnes sont inscrites dans un ou plusieurs clubs sportifs
- 62% des enfants de 10 à 14 ans sont membres d'un club sportif ; ce chiffre retombe à 35% pour la classe 20 à 29 ans et 25% pour les 30-44 ans.
- 285'000 bénévoles et 17'500 personnes rémunérées oeuvrent dans les clubs suisses. Chaque bénévole oeuvrant en moyenne 12 heures par mois, cela représente 21'000 équivalents temps plein, pour une valeur de 1,75 milliards de francs de « salaires non versés » (au tarif de CHF 43.- de l'heure).
- les recettes du sport associatif suisse dépassent le milliard de francs. Environ 40% des recettes proviennent des cotisations.
- 33% des clubs estiment leur infrastructure sportive insuffisante ou trop petite ; ce chiffre monte à 60% dans les grands clubs (plus de 300 membres).

Manifestations sportives internationales à venir

14 - 22 juillet 2012 :	Championnats du monde de course d'orientation – Lausanne et région
22 juillet 2012 :	Finale suisse de basket 3x3, Place de la navigation, Lausanne
23 août 2012 :	Athletissima, Stade de la Pontaise, Lausanne
24 - 26 août 2012 :	Sonchaux Acro Show, Villeneuve
13 - 16 septembre 2012 :	Lausanne International Horse Show (LIHS), Bellerive, Lausanne
14 - 19 octobre 2012 :	Semaine olympique, Quai d'Ouchy, Lausanne
17 - 22 octobre :	Tournoi international de badminton, Yverdon
28 octobre 2012 :	20 ^{ème} Lausanne Marathon, Lausanne
08 - 10 février 2013 :	Swiss Table Tennis Open Lausanne, Vallée de la Jeunesse, Lausanne
15 - 17 mars 2013 :	Lausanne Billard Masters, Casino de Montbenon, Lausanne
Mai 2013 :	Montreux Volley Masters, Salle du Pierrier, Clarens/Montreux

Liste non exhaustive des manifestations internationales dont les dates définitives nous ont été confirmées au moment de l'impression.

Impressum

Rédaction: SEPS
Mise en page et réalisation: Nicolas Imhof, Béatrice Jaquier
Impression: Bestprint SA, En Budron B3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Imprimé sur du papier recyclé FSC